



## Référent sécurité

### DESCRIPTION

---

Depuis le 1er juillet 2012, l'employeur, quelle que soit la taille et le secteur de son entreprise, doit désigner un référent en santé et sécurité du travail, déjà compétent ou formé spécifiquement : il peut faire partie des effectifs de l'établissement ou appartenir à une structure externe d'un service de Santé du Travail Inter-entreprises ou à des organismes professionnels de prévention.

Code CPF :

Référence Formation : CEC-PRPREF-01

Objectifs

Connaître la réglementation sécurité – Contribuer activement et efficacement à l'amélioration de l'hygiène, la sécurité et des conditions de travail – Maîtriser les méthodes d'évacuation des risques et les méthodes d'analyse des accidents de travail

Public

Tout public

Programme

- Les enjeux de la sécurité
- Les aspects juridiques et réglementaires
- Le référent sécurité (rôle, missions, limites)
- Savoir se positionner en qualité du référent sécurité
- Mettre en place des indicateurs ou tableaux de suivi
- Maîtriser les documents obligatoires dans l'entreprise
- Mener des actions de sensibilisation, d'information
- La prévention
- Les 9 principes généraux de prévention
- La pyramide de BIRD (incident, presque accident, accident)
- Analyse à priori des risques : agir avant l'accident
- L'évaluation des risques professionnels
- Le Document Unique et son plan d'actions
- Le plan de prévention, le protocole de sécurité
- Analyse a posteriori des risques : agir après l'accident
- Le compte rendu des faits
- L'analyse d'un accident par la méthode de l'arbre des causes
- La recherche de solutions

Prérequis  
Aucun

Durée et organisation  
2 jours - 14 heures

Textes de référence  
Article L4644-1 du code du travail (au 1er juin 2012) « L'employeur désigne un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise. Le ou les salariés ainsi désignés par l'employeur bénéficient, à leur demande, d'une formation en matière de santé au travail dans les conditions prévues aux articles L4614-14 à L4614-16

Effectifs  
1 - 10 personnes

Moyens pédagogiques

- Ordinateur, vidéoprojecteur, séquences vidéo adaptées
- Supports de cours individualisés remis aux apprenants

Modalités d'évaluation  
Attestation de formation après contrôle des connaissances.

## CALENDRIER

---

 Nous  
contacter

## TARIFS

---

- Prix de groupe : 1590 € H.T.
- Prix parcours : Sur demande

 Voir la fiche sur le site

 Contactez-nous pour en savoir plus